



Trop perçu caf concernant la prime d'activité

Par **Marie 56**, le **12/07/2020** à **19:42**

Bonjour la caf me réclame un trop perçu de 1040 euros car ils se sont aperçus qu'ils m'ont versé 1368 euros au lieu de 268 € pour la prime d'activité alors que j'étais au chômage à ce moment-là et que j'avais fait ma déclaration trimestrielle à temps et les ai informés à temps que je ne travaillais plus depuis septembre 2019 donc depuis juin 2020 je ne touche plus de RSA ni même la prime d'activité puisque j'ai repris un travail depuis le 15 juin 2020 et ils sont au courant également que faire ? J'ai écrit une lettre pour contester qui partira cette semaine cordialement

Par **tomrif**, le **13/07/2020** à **06:55**

bonjour,

il faut regarder sur votre espace perso du site de la caf, à la rubrique ressources trimestrielles et annuelles, pour chacun des mois ayant abouti à cette rectification, ce qui apparaît et comparer avec la réalité de ce que vous avez perçu. s'il n'y a pas de différence et que la nature et le montant perçu donnent bien droit à la prime, alors oui, il faut contester.

Par **youris**, le **13/07/2020** à **09:53**

bonjour,

vous pouvez contester auprès de votre CAF, sinon auprès de son médiateur.

mais même si l'erreur provient de la CAF, vous devrez rembourser le trop perçu mais dans ce cas, vous pouvez négocier un échéancier.

salutations